

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 019-200078947-20260519-2026_05_19_02-DE



Syndicat
de la Diège

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h30, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre COUTAUD

PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe

SECRETARE DE SEANCE : Thibaut VAYSSIER

Date de convocation : 20/04/2026

Membres en exercice : 134	Présents : 131	Votants : 131	Pour : 130	Abstention : 1	Contre : 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2026-05-19-02
Objet :	Nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau du comité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat de la DIEGE, et notamment l'article 6.2,

Considérant qu'en application de l'article 6.2 des statuts, le nombre de vice-présidents et de membres du bureau est fixé par délibération du Comité syndical,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. DECIDENT de fixer à UN le nombre de vice-présidents et à NEUF le nombre de membres du bureau du Comité du Syndicat.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/05/2026
Le Président du Syndicat,
Pierre COUTAUD

